



Association PROJET PRIMATES FRANCE

140 Résidence Boisserette – Rue du Stade – 73190 Challes-les-Eaux

www.projetprimates.com contact@projetprimates.com

Cher(e) ami(e),

Merci de l'intérêt que vous portez à notre projet. Pour parrainer un de nos chimpanzés, rien de plus simple !

1°/ Choisissez le mode de paiement.

- Chèque annuel à l'ordre de Projet Primates France
- Virement annuel *
- Virement mensuel. Si vous souhaitez mensualiser votre parrainage sans passer par le site, rendez vous avec notre RIB ci-dessous à votre banque afin d'initier un ordre de virement. *

* cf. notre RIB sur le document. Pensez à nous préciser votre nom en communication du virement afin que nous fassions le lien avec le bulletin).

2°/ Complétez le formulaire de parrainage ci-dessous

- L'envoyer par courrier à notre trésorière : « Association PPF » Claire GAUBERT 2 impasse des Abelans 47340 Saint Antoine de Ficalba. (les chèques sont à joindre à cette adresse également)
- Ou nous retranscrire les informations nécessaires sur un mail et l'envoyer à parrainage@projetprimates.com

Vous recevrez l'histoire détaillée, des photos et des nouvelles de votre filleul(e) poilu(e).

Pour avoir des renseignements complémentaires, contactez-nous par mail à l'adresse parrainage@projetprimates.com

L'équipe de PPF.

LA BANQUE POSTALE		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
RIB - Identifiant national de compte				Domiciliation		
ETABLISSEMENT 20041	GUICHET 01007	N° COMPTE 1587742E038	CLE RIB 51	LA BANQUE POSTALE CENTRE FINANCIER 69900 LYON CEDEX 20		
IBAN - Identifiant international de compte <i>International Bank Account Number</i>				BIC - Identifiant international de l'établissement <i>Bank Identifier Code</i>		
FR96	2004	1010	0715	8774	2E03 851	PSSTFRPLYO

BULLETIN DE PARRAINAGE PROJET PRIMATES FRANCE

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tel. : Email :

Je désire parrainer (Nom du chimpanzé)

- Chèque annuel de € 7€/mois
 Virement annuel de € 14€/mois
 Virement mensuel de € (lors des expositions) Autres

Cochez cette case pour obtenir un reçu fiscal. Votre parrainage peut être déduit de vos impôts à 66%

(Merci de nous communiquer une adresse mail à laquelle vous recevrez toutes les nouvelles de notre association.)